

# Les ORGFH :

## un outil pour la préservation des habitats remarquables

### L'exemple des pelouses sèches en Bourgogne

A. Chiffaut



*Les pelouses sèches, milieux remarquables qui parsèment encore la Bourgogne, sont de plus en plus fréquentées et notamment pour la pratique de loisirs de plein air. Cette fréquentation entraîne non seulement une destruction de la végétation mais cause également le dérangement des espèces animales. Bien que la majorité de ces pelouses calcaires soit proposée pour le réseau Natura 2000 eu égard à leur intérêt patrimonial, une partie ne fait toujours pas l'objet de protection particulière ; c'est pourquoi les premières ORGFH bourguignonnes leur ont accordé une place importante...*

#### Virginie Croquet<sup>1</sup>, Pierre Agou<sup>2</sup>

<sup>1</sup> ONCFS, Délégation régionale Bourgogne et Franche-Comté – Dijon.

<sup>2</sup> Conservatoire des sites naturels Bourguignons – Fenay.

**L**es pelouses sèches calcaires (**encadré 1**), partie intégrante des paysages bourguignons, sont pour la plupart issues des grands défrichements débutés au Moyen-Age pour créer des pâturages pour les bovins ou les ovins. Elles étaient encore fort répandues jusque dans les années cinquante mais la modification des pratiques agricoles, surtout après la seconde guerre mondiale, s'est traduite

par un abandon progressif de ces espaces naturels pauvres pour l'agriculture qui se sont alors naturellement enrichies et boisées, quand ils n'étaient pas volontairement mis en cultures ou enrésinés.

L'élaboration des ORGFH en Bourgogne (**encadré 2**) a permis de réunir les représentants du monde cynégétique et les gestionnaires d'espaces naturels, ainsi que les autres usagers de la nature pour entamer une réflexion commune sur la préservation de ces milieux remarquables. En effet, les pelouses sèches calcaires sont des territoires riches en faune sauvage, tant en espèces patrimoniales qu'en espèces chassables. Elles constituent un patrimoine naturel de grande

valeur et sont en partie protégées par des réserves naturelles (deux en Bourgogne). Beaucoup d'entre elles sont également inscrites au réseau Natura 2000 et quasiment toutes sont inventoriées en tant que ZNIEFF bourguignonnes.

#### **Pelouses calcaires : gîte et couvert pour de nombreuses espèces animales**

Sur les coteaux calcaires, les pelouses sèches forment des refuges thermiques pour de nombreuses espèces méridionales. La micro-faune est caractérisée par l'abondance des espèces d'insectes, notamment les sauterelles et les criquets ou les papillons de jour.

### Encadré 1 – Qu'appelle-t-on « pelouses sèches calcaires » ?

Il s'agit d'une formation herbacée, rase, sur substrat calcaire subissant au cours de l'année une phase de sécheresse importante, en raison de la présence d'un sol de faible profondeur ou très drainant.

Ces pelouses sont dans la plupart des cas dominées par des graminées et notamment le Brome dressé.

Il existe également des pelouses sèches acides (développées sur des granites ou des grès) et des pelouses sèches sableuses.

Cependant, toutes les pelouses ont pour point commun d'être des milieux pauvres et peu productifs.

En Bourgogne, les pelouses sèches calcaires sont donc principalement distribuées dans les régions où le calcaire affleure (Côte viticole, Basse Bourgogne dans l'Yonne, Châtillonnais, plateaux nivernais). On distingue deux types de pelouses calcaires liés principalement au sol :

- le « xerobromion » (xéro : sec, bromion : Brome) qui regroupe les pelouses développées sur sols superficiels ;

- le « mesobromion » (mésos : moyen) qui regroupe les pelouses développées sur sols plus profonds. Ce sont sur ces dernières pelouses que l'on rencontre le plus d'orchidées.

Malgré les contraintes de sol, de pluviométrie et d'ensoleillement qui obligent les plantes à s'adapter, plus de 200 espèces végétales ont été recensées sur les pelouses sèches bourguignonnes, dont beaucoup sont méridionales. De plus, parmi toutes ces espèces, 23 sont protégées par l'arrêté ministériel du 20 janvier 1982, modifié en 1995 (liste nationale), complété par celui du 27 mars 1992 (liste Bourgogne). Ils interdisent la destruction, le colportage, la mise en vente, l'achat et l'utilisation de tout ou partie de la plante.

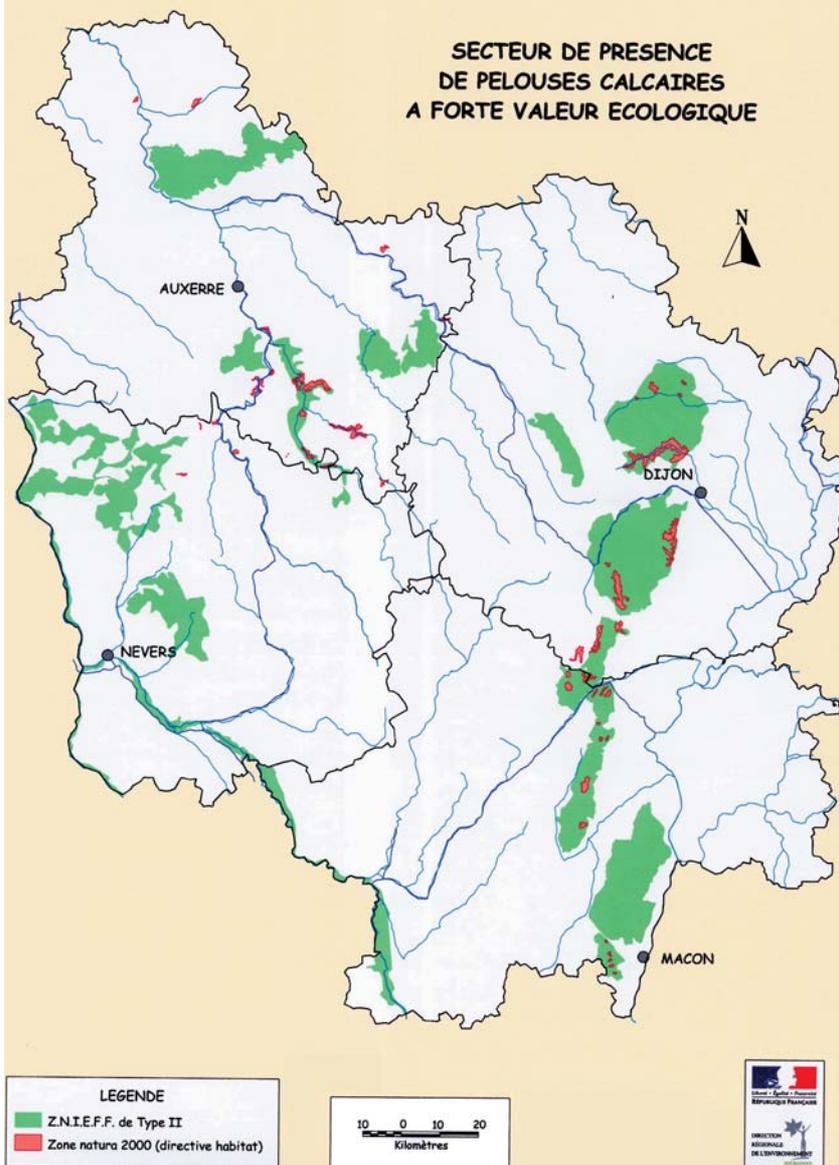
De nombreux oiseaux sont inféodés aux pelouses sèches ; une étude récente a permis de dégager une liste de 34 espèces qui y nichent majoritairement. Chauds et ouverts, ces milieux herbacés conviennent particulièrement à la reproduction de l'Alouette lulu, de la Perdrix rouge ou de l'Engoulevent d'Europe, qui nichent à même le sol. Les fauvettes et les bruants utilisent plutôt les quelques buissons parsemant la pelouse.

Les reptiles, quant à eux, y trouvent la chaleur dont ils ont besoin en s'installant sous un tas de pierre ou dans un trou.

Les petits mammifères comme la Musaraigne trouvent leur gîte dans le sol, à l'abri d'une pierre ou d'un buisson.

Par ailleurs, de nombreuses espèces se concentrent vers ces milieux pour leur recherche de nourriture : les grands mammifères (Chevreuil, Cerf) et les

### SECTEUR DE PRESENCE DE PELOUSES CALCAIRES A FORTE VALEUR ECOLOGIQUE



Jadis principalement utilisées pour le pâturage, les pelouses sèches sont aujourd'hui abandonnées et se ferment rapidement suite à l'envahissement par des espèces ligneuses comme le Buis. Leur surface a tendance à diminuer depuis plusieurs années ; actuellement, elles couvrent 3 000 ha (en bon état de conservation) sur toute la région Bourgogne, contre 35 000 ha pour la seule Côte D'or en 1911.

### Encadré 2 – Les ORGFH arrêtées en Bourgogne

Les Orientations bourguignonnes de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats ont été arrêtées par le Préfet de région le 18 novembre 2004. Ce document de référence pour la gestion et la conservation des habitats dits « ordinaires » est composé de **24 fiches orientations régionales**.

Les 11 fiches orientations relatives aux **habitats** concernent : la restauration des zones de plaine et les pratiques agricoles et viticoles, les milieux humides tels que les grandes vallées alluviales, les zones humides (mares, tourbières et marais tuffeux), les têtes de bassins et les voies navigables, les forêts, le bocage et les milieux ouverts comme les pelouses calcaires et les fonds de vallées du Morvan.

Les 9 fiches orientations portant sur la **gestion des espèces de la faune sauvage** s'intéressent à l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, aux espèces introduites comme le Ragondin, aux espèces de gibier en déclin (perdrix, Lièvre) ou emblématique (Bécasse des bois), aux mustélinés en général, mais également aux espèces patrimoniales comme le Faucon pèlerin, le Hibou grand-duc et les chauves-souris, ainsi qu'à la connaissance des espèces anthropophiles.

Enfin, 4 fiches orientations ont un **aspect plus global** et traitent des problématiques suivantes : la fragmentation du territoire, la fréquentation des espaces naturels, le développement des connaissances sur la faune sauvage et ses habitats et la communication, la sensibilisation et la formation des publics (particuliers et professionnels) en matière de faune sauvage et de gestion de ses habitats.

Les ORGFH de Bourgogne sont **consultables et téléchargeables** sur le site Internet de la DIREN : [www.bourgogne.ecologie.gouv.fr](http://www.bourgogne.ecologie.gouv.fr).



### Evolution schématique d'une pelouse naturelle vers la forêt.

oiseaux se déplacent vers la strate herbacée riche en insectes, en baies, en graines et en herbes...

### L'aspect des pelouses calcaires évolue naturellement au cours du temps

Les pelouses les plus sèches (Xerobromion) évoluent, quand elles le peuvent, très lentement. Certaines même resteront pelouses en l'absence totale de sol (rebord de corniche, dalle calcaire affleurante...).

En revanche, les pelouses du Mesobromion auront tendance à se fermer rapidement : d'abord colonisées par les buissons comme le Prunellier ou le Buis, des essences arborescentes comme le Chêne finiront par s'y développer, ici ou là ; on parle alors de pré-bois, et à terme c'est une véritable forêt qui viendra remplacer la pelouse.

Cette évolution vers la forêt est naturelle (climax) ; mais il est indispensable aujourd'hui d'entretenir volontairement ces milieux, qui, en l'absence de pâturage, ne doivent leur (ré)apparition qu'à de rares phénomènes naturels propices tel que le passage d'un feu.

### Des mesures de protection indispensables et confortées par les ORGFH bourguignonnes

Un programme spécifique européen, le LIFE Nature « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire », a été mis en œuvre par l'Office national des forêts (ONF) et le Conservatoire des sites naturels bourguignons, avec pour objectif de préserver ces habitats. Ce programme Life Nature a été lancé en octobre 1999. Il vise la conservation des habitats et des espèces communautaires, ainsi qu'un meilleur équilibre entre forêts et milieux ouverts de la Bourgogne calcaire. Il doit permettre de mettre en place une gestion durable des milieux naturels, en particulier par l'élaboration, l'application et le suivi de méthodes expérimentales de gestion de ces espaces. Sont associés

aux deux structures précitées les élus locaux, les usagers, les associations, les propriétaires et les scientifiques.

Si les mesures de gestion conservatoire se caractérisent par leur grande diversité, elles ont néanmoins toutes le souci de reproduire les pratiques agricoles traditionnelles (fauchage, pâturage, etc.) à l'origine du maintien de cet habitat.

Les espèces présentes sont dépendantes de la nature et de la structure de la végétation, ainsi que des pratiques de gestion. Par exemple, les insectes ont besoin d'une alternance de zones ouvertes et de buissons à l'échelle du mètre carré, tandis que les oiseaux ou les mammifères auront besoin de zones plus vastes à l'échelle de l'hectare.

La gestion conservatoire de milieux semi-naturels comme les pelouses sèches est un savant équilibre entre les interventions

ponctuelles et le « laisser-faire » favorable à la dynamique spontanée, sans oublier la cohabitation entre les différents usages de cet espace.

La déprise agricole provoque l'abandon des milieux peu productifs, et à terme la fermeture de ces espaces ouverts. Afin de restaurer et d'entretenir ces milieux riches en biodiversité (orchidées, papillons, etc.), des moyens de gestion simples peuvent être appliqués à court terme (**encadré 3**).

Les pratiques agricoles doivent être le mieux possible adaptées à la faune sauvage, et les pelouses sèches sont souvent entretenues grâce à un troupeau de bovins ou d'ovins qui maintiennent des zones herbacées suffisamment importantes pour fournir gîte et couvert à des espèces remarquables, mais également à des espèces chassables telles que le Lièvre, le Lapin de garenne, le Chevreuil ou le Sanglier.

Cet abondant gibier attire les chasseurs, qui viennent grossir les rangs des randonneurs pédestres et équestres fréquentant également ce milieu. Cet espace est très apprécié par les



ONCFS/SD25

Moto « verte ».

### Encadré 3 – Intervention sur la ZNIEFF de Saint-Martin-du-Tertre par un chantier d'insertion

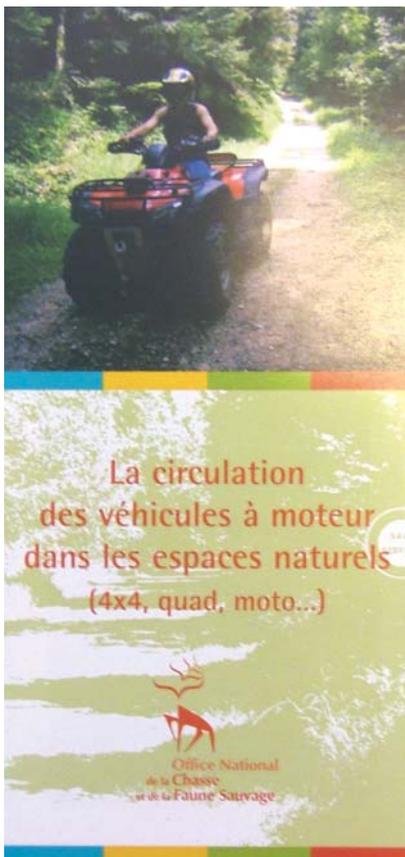
Cet espace naturel de 46 hectares, où on trouve encore des orchidées, a progressivement été envahi par les arbustes. Actuellement, cet habitat a quasiment retrouvé ses aspects d'autrefois grâce à l'action d'une dizaine de personnes engagées dans un chantier d'insertion. Elles ont débroussaillé deux zones pour ouvrir des prairies et posé quelques aménagements pour les promeneurs, tout ceci en dix semaines. Cette opération a été coordonnée par le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), en partenariat avec les acteurs régionaux et départementaux de l'emploi et la participation d'un scientifique. Ainsi est-il donc possible, par des actions simples, de permettre à un espace naturel d'accueillir davantage de faune et de flore. Mais ce débroussaillage n'est qu'une première étape. En effet, pour pérenniser cette action, le pâturage par un troupeau de moutons ou de chèvres préserverait ces prairies de l'enfrichement.

promeneurs et l'ouverture d'une zone envahie précédemment par les buissons favorise la circulation des personnes, mais également des engins à moteurs comme les motos, les quads ou les 4x4. Cette fréquentation, lorsqu'elle n'est pas organisée et excessive, peut engendrer un dérangement de la faune et entraîner une dégradation du milieu lui-même par piétinement.

Lors de la définition des mesures permettant de préserver les pelouses sèches, il faut donc concilier les différents usages, comme les activités cynégétique et pastorale, en précisant par exemple les périodes allouées à chacune. Il faut également veiller à canaliser la fréquentation de ces sites, tout en n'intervenant pas trop brutalement lors de la réouverture des milieux, au risque de heurter le public nombreux qui les fréquente.

Sur cette base, les ORGFH de Bourgogne recommandent de limiter le développement d'une végétation ligneuse dans ces espaces ouverts par des entretiens appropriés, de soutenir le retour du pâturage – ou de la fauche lorsque le pâturage n'est techniquement pas envisageable – et de maîtriser les activités de loisir mécanisé et l'accès des véhicules en équipant les sites, en renforçant l'information et les missions de police.

Riche en faune et en flore, les pelouses sèches retrouvent aujourd'hui un intérêt croissant auprès des gestionnaires et de tous les usagers de la nature. Leur maintien nécessite de veiller à un équilibre entre actions ponctuelles, entretien à long terme et maîtrise de la fréquentation. Considérées comme patrimoine naturel remarquable, certaines bénéficient de mesures de protection spécifiques ; mais ce n'est pas toujours le cas et l'information des acteurs concernés par leur préservation est un des outils indispensables à leur sauvegarde.



ONCFS

**La communication est un outil indispensable pour favoriser la sauvegarde des milieux naturels.**

### Remerciements

Pour leur relecture attentive et leurs contributions, nous remercions en particulier Laurent Germain, Chef de service à la DIREN Bourgogne, et Patricia Flavien, Directrice de l'Association pour l'initiative locale et l'emploi dans le sénonais (AILES).

### Bibliographie

– *A la découverte des pelouses calcaires de Bourgogne*. Plaquette du Conservatoire des sites naturels de Bourgogne et de l'Office national des forêts.

– *La Bourgogne calcaire, préservation des forêts, des pelouses et des habitats associés*. Bilan du programme LIFE Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaires. Programme d'action en faveur des milieux naturels mis en œuvre par le conservatoire des sites naturels de Bourgogne et l'office national des forêts. 24 p.

– Allard & Dutoit, T. 1995. Conservation des pelouses sèches du nord-ouest de l'Europe : vers des modèles où l'homme a sa place. *Le courrier de la nature* n° 152 : 16-22.

– Asmodé, J-F. 1992. Conservation des pelouses sèches en France : une urgence historique. *Le courrier de la nature* n° 136 : 29-34.

– Chiffaut, A. et coll. 1995. Les pelouses calcaires en Bourgogne. *Patrimoine naturel de Bourgogne* n° 3. 27p.

– Colas, S., Muller, F., Meuret, M. & Agreil, C. 2002. *Pâturage sur pelouses sèches : un guide d'aide à la mise en œuvre*. Espaces naturels de France. Fédération des conservatoires des espaces naturels. Programme Life-nature « Protection des pelouses relictuelles de France ». 152 p.

– Maubert, P. & Dutoit, T. 1995. *Connaître et gérer les pelouses calcicoles*. Atelier technique des espaces naturels (ATEN). 65 p.

– Plaquette « Pelouses sèches, Trésors des sols pauvres ».

– Proffit, C. 1999. Exemple de gestion conservatoire en Bourgogne. *Courrier de l'environnement de l'INRA* n° 36, mars 1999.

### Contacts

• ONCFS, Délégation régionale de Bourgogne et Franche-Comté – 2, rue Colson, 21000 Dijon.  
Tél. : 03 80 54 17 80.

• Conservatoire des sites naturels Bourguignons – Chemin du Moulin des Etangs, 21600 Fenay.  
Tél. : 03 80 79 25 99. Mail : [espacesnaturelsbourgogne@wanadoo.fr](mailto:espacesnaturelsbourgogne@wanadoo.fr).  
Site web : [www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr](http://www.sitesnaturelsbourgogne.asso.fr).

• DIREN Bourgogne – 6 rue du Chancelier de l'Hospital, BP 1550, 21035 Dijon cedex.  
Tél. : 03 80 63 18 50  
Fax : 03 80 63 18 51.  
Site web : [www.bourgogne.environnement.gouv.fr](http://www.bourgogne.environnement.gouv.fr). ■